

Le 22 octobre 2020

FLASH CSEC ORDINAIRE DU 21.10.20

Ce CSEC avait pour ordre du jour, outre des questions diverses et l'adoption de plusieurs PV, l'examen de 2 points, à savoir une information en vue d'une consultation sur le pilote du projet « *Amélioration de la présélection des offres* » et une simple information sur le projet de centralisation à Pôle emploi Services (PES) de l'indemnisation des intermittents du spectacle relevant des annexes 8 et 10 sur le périmètre de la région Ile de France (point fixé à la demande de la CGT-FO).

A l'entame de ce CSEC où nous avons lu la déclaration intersyndicale ci-jointe, après avoir observé une minute de silence en mémoire du professeur Samuel Paty et pris acte des absences du DGARH (président de séance) et de son adjointe auxquels nous avons souhaité un prompt rétablissement comme à l'ensemble des collègues et de leurs proches touchés par l'épidémie de coronavirus, nous avons demandé au président du CSEC par intérim, Mr Bouillon, de bien vouloir modifier l'ordre du jour de telle manière que nous puissions traiter prioritairement de la situation sanitaire.

En effet, un CSEC extraordinaire portant exclusivement sur ce point essentiel au regard du contexte actuel devait se tenir le 14 octobre, à notre demande, instance annulée par la DG faute de représentants de la direction. Et depuis, pas de nouvelles de ce CSEC alors que dans les établissements fleurissent les droits d'alerte pour DGI (danger grave et imminent) !

La DG a accepté que nous traitions de ce point en priorité, en nous fournissant en séance un document de synthèse que nous avons été contraint d'analyser au débotté, dans le cadre d'une instance entièrement dématérialisée n'ayant pas vocation à faciliter le travail d'une organisation syndicale revendicative comme la nôtre.

Commenté par Mr Bazin, DGA en charge de la stratégie de PE, le document résume notamment les protocoles existants en matière de gestes barrière, port du masque et répartition des sites et structures par zones vertes à rouge, en se satisfaisant du fait que les agents et cadres de PE seraient moins affectés en pourcentage par le virus que l'ensemble de la population française. En oubliant juste qu'à PE il y a peu de salariés de plus de 70 ans en comparaison de la population globale, détail non négligeable selon nous !

Dans le même ordre d'idées, lors des échanges que nous avons pu avoir avec un DGA qui applique à la lettre les décisions des tutelles et s'en tient là, comme si à PE on ne pouvait pas faire plus et mieux pour les agents et les usagers qui en ont vraiment besoin face à cette 2^{ème} vague virale, on s'est entendu répondre que par principe de précaution on pouvait mettre en télétravail durant plusieurs jours (sage décision au demeurant) tout une direction de la DG affectée par plusieurs cas de Covid-19. Mais qu'on ne pouvait raisonnablement pas pratiquer de même dans les Hauts de France quand dans une agence lilloise 7 cas avérés transforment le site en cluster.

En effet, sur le terrain, force est de constater qu'on désinfecte le site et qu'on le rouvre dans la foulée sans placer l'ensemble de l'effectif en télétravail exceptionnel, une inégalité de traitement s'expliquant selon la DG par la nature des activités exercées par les agents concernés.

N'allez pas croire pour autant que les agents de la DG seraient beaucoup mieux protégés que sur le terrain ! Il faut savoir que face à la menace virale, alors que les transports en commun sont toujours bondés en IDF et que le couvre-feu restreint nos libertés sans cohérence, il n'est pas possible d'obtenir actuellement plus de 3 jours de télétravail à titre préventif, alors que fin 2019 et début



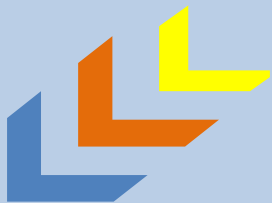
La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



2020, la même direction accordait volontiers 5 jours de télétravail aux collègues confrontés aux grèves massives des transports en commun.

De là à en déduire que pour complaire aux tutelles, il est plus facile pour la direction de lutter contre une grève de salariés que de nous protéger contre la menace virale, il y a un pas qu'elle franchit elle-même puisque le seul argument qu'on nous oppose pour ne pas passer au télétravail à temps complet à titre exceptionnel, c'est qu'il faut maintenir la cohésion d'équipe.

Quant aux questions inlassablement posées et reposées par la CGT-FO depuis deux mois sur la qualité des masques à porter et l'inconfort qu'ils induisent pour tous, réjouissons-nous au moins qu'à défaut de réponses convaincantes de la direction, celle-ci admet qu'il faut augmenter les temps de pause de chacun, disposition figurant dans le document fourni en séance qui satisfait au moins l'une de nos revendications sur le sujet.

Par ailleurs lors de cette séance, la majorité FO-SNU-STC-CGT a fait voter par l'ensemble des élus une motion visant à ce qu'un point sur la situation sanitaire de PE figure désormais à l'ordre du jour de tous les CSEC, car c'est bien là notre priorité collective du moment.

Cette unanimité des représentants du personnel s'est heurtée à une réponse plutôt tiède de la direction, indiquant qu'elle se réservait le droit de ne pas inscrire systématiquement ce point à l'ordre du jour des prochains CSEC. Chacun appréciera le sens des priorités des uns et des autres.

Au final, sachant que les autres points de l'ordre du jour seront traités le vendredi 30 octobre lors d'un CSEC de reprise préalable à un second CSEC portant sur WePlan « la nouvelle solution de planification », nous avons le sentiment que malgré toutes les remarques et exemples pertinents dont nous avons fait part à la DG visant toutes les carences opérationnelles de ses plans de reprise d'activité, elle nous écoute poliment mais ne nous entend pas.

Plus on lui démontre qu'il y a des trous dans la raquette de ses PRA, moins elle paraît disposer à les faire évoluer dans le bon sens, dans l'attente sans doute de nouvelles dispositions gouvernementales type reconfinements locaux, couvre-feu avancé à 19h00 ou autres mesures liberticides visant à désengorger les services d'urgence.

Car ne l'oublions surtout pas, ce n'est pas tant contre la propagation de la maladie que ce gouvernement lutte mais pour éviter la saturation d'un système hospitalier public exsangue car sciemment affaibli par des décisions politiques antisociales en marche depuis plus de trente ans.

Parce que notre priorité depuis le début de cette crise sanitaire aux conséquences sociales et économiques sans précédent, c'est d'abord votre santé, vous pouvez compter sur la CGT-FO pour défendre de manière pragmatique vos intérêts sanitaires, matériels et moraux envers et contre toute disposition, règle ou injonction paradoxale susceptible de vous faire courir le moindre risque inutile, quel que soit votre cadre d'emploi, que vous travaillez en agence ou en structure, dans les DROM comme en métropole.

La délégation **CGT-FO** : Nouriat Abdoukarim, Sakina Antar, Marlène Boilet, Caroline Robin, Aïssa Djehiche, Ghislain Bonnichon, Stéphane Joncour & Sébastien Socias (représentant syndical)



La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr
www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>